COMMUNE DE LEYSIN

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1854 LEYSIN

Leysin, le 13 novembre 2023

Rapport de la Commission de gestion sur la visite des bâtiments et domaines communaux pour l'année 2023 et réponses de la Municipalité

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission, composée de Messieurs Luc-Etienne Gagnebin, Président, Théophile Cuche, Rapporteur, Sonia Rausis, Jean-Daniel Champagnac, Vincent Mottier et Nicolas Baume se sont réunis les 28 août, 25 septembre, 9 octobre, 23 octobre ainsi que le 30 octobre 2023 pour visiter certains bâtiments communaux et pour avoir des informations ciblées sur la gestion de la Municipalité pour l'année en cours.

Jean Daniel Champagnac s'est excusé pour la séance du 28 août. Sonia Rausis et Théophile Cuche se sont excusés lors de la séance du 25 septembre. Jean-Daniel Champagnac et Vincent Mottier se sont excusés le 9 octobre. Vincent Mottier, Théophile Cuche et Jean-Daniel Champagnac se sont excusés le 23 octobre. Jean-Daniel Champagnac s'est excusé le 30 octobre.

Les membres de la Commission remercient les Municipaux, Messieurs Daniel Nikles, Jean-Philippe Ryter et Pierre-Alain Dubois qui nous ont accompagnés pendant les diverses visites. Ils nous ont donné toutes les explications utiles, fourni tous les documents nécessaires et répondu à nos questions avec professionnalisme.

<u>Visite du lundi 28 août 2023</u>

Lors de cette soirée, votre commission a visité divers biens communaux dans le village. Messieurs Daniel Nikles, Jean-Philippe Ryter, Alain Cano et Pierre-Henri Chesaux nous ont accompagnés et apporté les réponses souhaitées. Nous les remercions pour leur présence et leur temps accordé.

1. Tobogganing park

Nous vous rappelons que la commune est propriétaire du tobogganing park et que ce dernier est exploité par TLML S.A.

La fréquence de clients a été en baisse de 6% cette saison par rapport à la saison 21-22. C'est notamment lié au manque de neige et au nombre de jours d'ouverture. 79 jours ouverts sur 90 en 2021-2022 et 66 jours sur 90 en 2022-2023. Par contre, le mois de février 2023 fut un record avec environ 21'000 forfaits vendus.

La commission a pu visiter le nouveau garage (approuvé par le conseil communal en 2020) et qui fait également office de terrasse pour les touristes.

Il y a 5 canons à neige sur la place du tobogganing. La neige fabriquée n'est que de l'eau et du froid ! Le tobogganing consomme entre 120'000 -150'000 m^3 d'eau répartis sur une période de 8 à 12 jours. Les plus gros postes en coût énergétique sont le chauffage (env. 44%), les canons à neige (env. 28%) et l'éclairage (env. 16%).

La commission soulève qu'il faut prévoir une perspective pour le développement de cette place en été ainsi que le remplacement de l'éclairage en LED.

La commission soulève également le travail fantastique d'Alain et de tous ses collaborateurs pour faire vivre ce parc dans des conditions parfois difficiles.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité se réjouit de voir le travail de Monsieur Alain Cano et de ses collaborateurs mis en exergue par la Commission. Concernant l'éclairage et le passage au LED, la Municipalité va étudier la question en vue d'un changement total ou partiel pour la saison 2024-2025.

2. Décharge terreuse

La décharge a commencé fin 2013, début 2014. La commune a comblé 75'000 m^3 de terre aujourd'hui. Il est prévu pour les 5 prochaines années de combler 45'000 m^3.

L'entier du volume en lien avec les travaux du train (env. 190'000 m^3) y sera déposé.

Après l'achèvement du remplissage de la décharge d'ici plusieurs années et conformément aux réglementations cantonales en vigueur, il faudra réaménager l'espace en zone végétalisée.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE (JPR)

Les démarches administratives ont débuté en 2013. Son exploitation a débuté en 2015 avec les terrassements du collège du Suchet et du bâtiment de ODMER.

Le volume total possible autorisé de la décharge est de 240'000 m^3.

A fin 2022, environ 45'000 m^3 ont été comblés. De 2023 à 2027, nous prévoyons d'entreposer près de 20'000 m^3.

Le volume d'excavation des tunnels (train + funiculaire) représente potentiellement 190'000 m^3.

3. STEP

La commission a pu voir le fonctionnement de la STEP. La commission a posé plusieurs questions concernant l'avenir de la STEP et quelle partie restera à Leysin ces prochaines années.

Les services communaux ont entrepris des tests pour alimenter les compresseurs par génératrice. Ceci afin de pouvoir garantir le bon fonctionnement de la STEP en cas de coupure prolongée d'électricité.

Les boues sont séchées puis évacuées vers la SATOM pour être brûlées.

Sur les 800'000 m^3 d'eau traitée par année, seuls 300'000 m^3 sont réellement des eaux usées. 200'000 m^3 sont des eaux de pluies et 300'000 m^3 sont des eaux parasites, soit d'anciennes sources ou autres eaux de sous-sol qui s'infiltrent dans les égouts.

Il est intéressant aussi de savoir que 40'000 m^3 d'eau s'écoulent chaque année dans nos fontaines et assurent ainsi le renouvellement de l'eau dans nos réservoirs.

Notre STEP est équipée d'un déversoir, si l'arrivée d'eau est trop importante, une partie est envoyée directement dans le ruisseau.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE (JPR)

La Municipalité prend bonne note de ces remarques.

4. Sentiers pédestres

La commission constate qu'il y a une étroite collaboration entre la commune et Vaud Rando. Les deux entités entretiennent les chemins pédestres. Tous les sentiers sont contrôlés chaque année. Vaud Rando paie la signalétique.

L'entretien des sentiers pédestres occupe 4 employés à plein temps durant la belle saison.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE (JPR)

La Municipalité prend bonne note de ces remarques.

Visite du 25 septembre 2023

Lors de cette soirée, votre commission a visité divers biens communaux dans le village. Mesdames Laurence Habegger, Municipale, Mégane Guex, Directrice de la garderie et Monsieur Luis Calvo Gomez, Président de l'association "Arc-en-Ciel", nous ont accompagnés et nous ont apporté les réponses souhaitées. Nous les en remercions.

5. Garderie

La garderie est un besoin obligatoire pour notre commune. Son taux de fréquentation est stable à environ 88%. Elle dépend de l'ARASAPE qui chapeaute toute la partie financière et est soumise aux règles strictes et nombreuses de l'OAJE.

L'association "Arc-en-Ciel" souligne la bonne réactivité de la Municipalité quant aux nouvelles exigences.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité prend bonne note de ces remarques.

6. Abri PC

L'abri est situé sous les bâtiments des "Papillons" et ne contient qu'environ 300 places. Il est le seul abri public à Leysin. Tout l'équipement est régulièrement contrôlé par la PC.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité prend bonne note de ces remarques.

Visite du 9 octobre 2023, complétée le 23 octobre 2023 pour la salle du Nord

Lors de cette soirée, votre commission a visité divers biens communaux dans le village. Messieurs Pierre-Alain Dubois, Matthieu Bourquin et Thierry Vaucher nous ont accompagnés et nous ont apporté les réponses souhaitées. Nous les en remercions.

7. Écurie de Prafandaz d'En Haut :

Cette écurie est bien entretenue, avec 180 hectares de pâturage, par M. Matthieu Bourquin. L'exploitation est orientée vers l'élevage de vaches allaitantes.

Le toit a été refait il y a environ 15 ans, mais le chéneau n'est plus utilisable. La façade de côté a été rénovée, et la porte de la dalle a été refaite en 2018.

L'appartement nécessite quelques travaux d'isolation, d'électricité et d'agrandissement. Il faudrait envisager de rénover la façade de l'écurie, car les joints de couverture sont usés.

Matthieu devrait soumettre une demande pour effectuer des travaux dans les appartements.

Nous félicitons Matthieu pour son dévouement à maintenir l'écurie et les terrains communaux en bon état.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Il est inutile de remplacer le chéneau sur toute la longueur de l'écurie sans un concept de récupération des eaux.

Les travaux concernant le remplacement des façades seront réalisés par les services communaux.

En ce qui concerne l'appartement, M. Bourquin est orienté au fait qu'il doit nous transmettre ses attentes avant le 31 août pour mise au budget, cas d'urgences exceptés.

8. Salle du Nord

La peinture sera rafraîchie en février 2024 au coût de 38 000.- CHF. Le parquet et les fenêtres ont été rénovés, et des nouveaux rideaux ont été installés.

Le toit a été refait et isolé il y a quelques années.

Il est nécessaire de rénover les toilettes dès que possible ainsi que les loges. Toute la partie sanitaire est dans un état déplorable.

La mise aux normes tant du système d'éclairage que du système électrique devient inéluctable.

L'ergonomie du hall d'entrée avec le bar est à revoir, tout comme la création d'un coin vestiaire.

Il faudra songer également à adapter l'accès à cette salle aux personnes à mobilité réduite conformément à la LHand.

En ce qui concerne le projecteur dans la salle du nord, il est nécessaire de vérifier son bon fonctionnement et de créer un guide d'utilisation.

Les lumières restent fréquemment allumées. Nous devrions réfléchir à des solutions d'économie d'énergie.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La réfection des peintures intérieures sera réalisée dès janvier 2024.

Les futures rénovations s'articulent de la manière suivante :

- *WC hommes et femmes*
- *Bar et aménagement de l'entrée, penderie, décoration, etc…*
- *Accès handicapés*
- *Electricité, luminaires*

9. Chalet de l'Entraide

Plusieurs idées ont été envisagées pour le développement futur du chalet. Pour le moment, aucune de ces idées n'est réalisable, principalement en raison des défis liés au financement et au rendement. De plus, il est difficile d'apporter des modifications en raison des normes ECA.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Plusieurs projets ont été évalués. Le plus avancé consiste en un espace Coworking. Mme Laurence Habegger est en charge de ce dossier.

CONCLUSIONS

COMMISSION DE GESTION

Votre commission vous souhaite bonne réception de ce rapport et vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de sa considération distinguée.

Leysin, le 1er novembre

Pour la Commission :

Le Président : Le Rapporteur :

Luc-Etienne Gagnebin Théophile Cuche

MUNICIPALITE

La Municipalité tient à remercier les membres de la Commission de gestion pour leur engagement au profit de la communauté leysenoude et pour leurs remarques positives par rapport aux personnes consultées lors de diverses visites.

Elle a apprécié l'agréable collaboration et l'esprit constructif des interventions.

En vous priant de prendre bonne note de nos réponses, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Leysin, le 14 novembre 2023

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : Le Secrétaire :

Jean-Marc Udriot Jean-Jacques Bonvin